



RCS : BERNAY

Code greffe : 2701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00026

Numéro SIREN : 502 168 016

Nom ou dénomination : 27 ORGANISATION

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2017 sous le numéro de dépôt 472

2171A 1472

**27 ORGANISATION**

- 6 AVR. 2017

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 6.000 Euros

Siège social : Rue du 8 Mai 1945  
27500 PONT AUDEMER

502 168 016 R.C.S. BERNAY

TRIBUNAL DE COMMERCE

GREFFE - BERNAY

B.P. 30562

27303 BERNAY CEDEX

2008 B 26

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES**

**DU 1<sup>er</sup> MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le premier mars à neuf heures trente,

Les Associés de la Société à Responsabilité Limitée **27 ORGANISATION**, se sont réunis à SAINT BERTHEVIN (53940) 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtelier II, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation régulière de la Gérance.

**Etaient représentés :**

- **La société C.F. PRODUCTION,**  
propriétaire de ..... 60 Parts
- **La société EURE PREPARATION,**  
propriétaire de ..... 60 Parts
- **La société GENERALE EXPEDITION,**  
propriétaire de ..... 60 Parts
- **La société P.A. STOCKAGE,**  
propriétaire de ..... 60 Parts
- **La société NORMANDIE PRODUCTION,**  
propriétaire de ..... 60 Parts

**SOIT AU TOTAL..... 300 Parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur THIBAUT David, représentant la société GENERALE EXPEDITION, l'une des associées de la société.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **NOMINATION D'UN COGERANT ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

La Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de cogérant de la société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur MATHÉ Gaël,**  
né le 04 Février 1984 à MONTLUÇON (03)  
demeurant à MONTREUIL SUR LOIR (49140) 1, Allée de la Musardière.

Sous réserve de son acceptation.

**Monsieur MATHÉ Gaël** exercera ses fonctions à compter du 1er Mars 2017, dans les conditions fixées par la loi et l'article 20 des statuts.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicités et de dépôt au Tribunal de Commerce.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

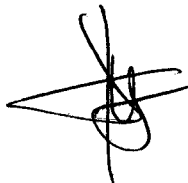
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associés représentés.

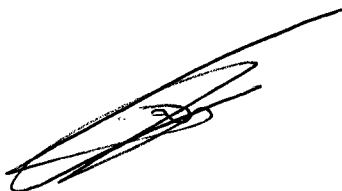
Société C.F. PRODUCTION,



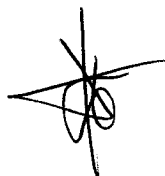
Société EURE PREPARATION,



Société GENERALE EXPEDITION,



Société P.A. STOCKAGE,



Société NORMANDIE PRODUCTION,



**POUR COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME**

